

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS CONCERNANT la mise en place d'un train nocturne entre Lausanne et Yverdon-les-Bains les fins de semaine à partir du 17 décembre 2010**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### Préambule

Dans sa séance du 2 octobre 2008, votre Conseil a pris en considération le postulat de Monsieur le Conseiller Sylvain Pittet intitulé « pour des trains de nuit entre Lausanne et Yverdon-les-Bains ». Dans son postulat, ce dernier invitait la Municipalité à étudier les possibilités de mise en place de trains « pyjama » entre Lausanne et Yverdon-les-Bains, le week-end, durant les nuits des vendredis aux samedis et des samedis aux dimanches. Il était relevé que le train de nuit qui devait desservir Yverdon-les-Bains n'allait pas plus loin que Cossonay en raison des travaux réalisés aux tunnels du Mormont qui restreignent la circulation ferroviaire nocturne. C'est pourquoi il était proposé que des bus assurent le service entre Cossonay et Yverdon-les-Bains, les week-ends, en attendant la fin des travaux. Cette solution a été acceptée par la Municipalité d'entente avec le Service de la mobilité pour une période allant du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 11 décembre 2010, en confiant à CarPostal le mandat de réaliser ces trajets à raison d'un coût partagé entre la Municipalité et le Service de la mobilité.


### Situation actuelle

Par une lettre datée du 6 octobre 2010, le Service de la Mobilité informait la Municipalité que depuis la mise en place de ces prestations, les statistiques de la fréquentation présentaient une augmentation régulière de la clientèle sur ces courses nocturnes. Fort de ce constat et en raison de la fin des travaux de rénovation des tunnels du Mormont, ce service a décidé d'entrer en matière pour le financement d'une desserte nocturne ferroviaire entre Lausanne et Yverdon-les-Bains circulant les nuits des vendredis au samedis et des samedis aux dimanches, à partir du 17 décembre 2010, en appliquant l'horaire suivant : départ de Lausanne à 01 :25 et arrivée à Yverdon-les-Bains à 02 :01. L'entreprise des CFF sera responsable de la mise en place de ces prestations et la communication au public sera assurée par le biais de Lausanne Région, Service Pyjama, en coordination avec la Commune d'Yverdon-les-Bains.

En vous demandant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  
  
D. von Siebenthal

La Secrétaire :  
  
S. Lacoste